Titre	Chap	Art.	Parag.	Rub.	MINISTERES OU SERVICES		Autorisation de programme en milliers de francs	
1	11				MINISTERE FONCTION			
	19	2	•	c d e	PUBLIQUE Affaires sociales Atakpamé Agouévé Centre de perfectionnement interentreprise	 Construction et équipement centre de bien être social (2e tranche) Construction et équipement centre de bien être social (2e tranche) Achèvement des travaux 	10,000 6,000	4.000 6.000 3.500
	13	1	11 5	a b c	MINISTERE EDUCATION NATIONALE Enseignement supérieur Enseignement primaire Enseignement secondaire	Achèvement du foyer étudiantes Construction de classes Construction de 4 classes au lycée de Sokodé	10.000	1,000 10,000 4,000
16		2	1	c	C.F.T. Direction des études et plan	Eclairage des wagons Dotation pour prises participation Sociétés industrielles	10,000 106,000	2,000 80,000
vást.	20	1	3	a a	MINISTERE COMMERCE ET INDUSTRIE Direction du CNPPME Direction des études et plan	Centre de promotion industrielle Construction d'hôtel moderne à Pa- limé (fre tranche)	50,000	7.000 25,000
21	1	2	3	d	Direction des études et plan MINISTERE INFORMATION ET RADIO Lama Kara	Progr. hôtelier (Palimé-Lama_Kara Alédjo) Projet de radio régionale (études	8,000	8,000
						et génie civill) TOTAUX	362.000	40,000 383,942

ORDONNANCE N° 27 du 5/11/70 portant annulation et ouverture de crédits au budget d'investissement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les ordonnances nos 1 et 2 du 14 janvier 1967 ;

Vu la loi organique nº 60_29 du 5_8-60 relative aux lois de finances ;

Vu la loi nº 65-25 du 3.12.65 portant loi de finances exercice 1966; Vu la loi nº 68.10 du 4.7-66 portant modification de la loi de finances nº 66-25 du 3.12.65 (1° collectif) ;

Vu l'ordonnance n° 33 du 3.8.67 portant modification des lois n° 65-25 et 66-16 des 3.12-65 et 4.7-66 (2° collectif) ;

Vu l'ordonnance no 46 du 22-11-68 portant loi de finances exercice 1969 notamment son article 13 ;

Sur proposition du ministre des finances, de l'Economie et du plan ;

Le conseil des ministre entendu,

ORDONNE:

Article premier. — Sont annulés au titre du budget d'investissement gestions 1966 et 1967 les crédits ci-après.

BI 1966

Titre	Chapit	Article	Paragr	Rubri	Ministères et services	Nature des opérations	Crédits de palement	Crédits disponi- bles à annuler
* 77 *					PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE			•
	2	1	2	: 1	Haut commissariat au plan (ser- vices régionaux)	Installation des services	22.000.000	1.800,000
	6	. 4	8	b	Garage central	Installation matériel de graissa- ge	1,300.000	10.026
	6 6	1	47	b	Travaux publics Port Lomé	Travaux portuaires - participa-	20.000.000	4,585.194
	6	2 2		b	Postes et télécommunications	ion togolaise	63,185,000 6,000,000	9.185.000 172.743
						météo Atakpamé et Tagbligbo	7.000,000	5.250.000
protection and the second						Totaux A	19.485,000	21,002,968

Same which controvers the same of a controversion of his wife said (Northern Strate Same)

BI 1967

Titre	Chapit	Article	Paragr	Rubri	Ministères et services	Nature des opérations	Credits de paiement	Crédits disponi bles à annuler
	5 5 8	1 1 1	3.45	e 1 a	MINISTERE DE L'INTERIEUR — Sûreté nationale	Achèvement hôtel de police	3,500,000 5,700,000 10,000,000	12,900 70,000 802,076
	8 8	1	2	C	— Hydraulique	Etudes développement et inter- connexion électrique Daho. Togo Participation togolaise aux tra- vaux Totaux B	13.340.000 64.000.000	3.540.000 2,636.856 7.061.922 28,064.885

Art. 2 — Sont ouverts au titre du budget d'investissement les crédits cl-dessous :

	Chapit		Paragr	Rubri	Ministères et services	Nature des opérations	Autorisations de programme	Crédits de palement
•	3	1	.3		MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ARMEE NATIONALE			
• .	•		2	à	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR	Soute à munitions Lomé	3,000.000	3.000.000
	•	1	2	đ	Circonscription de Vogan	Construction bureaux et résiden- ce chef cir. (dernière tranche)	13.000.000	6,000.000
	6	1	ī		MINISTÈRE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DU PLAN			
	6	6		c a	Direction des études et du plan Douanes	Equipement du service en machines comptables	4.000.000	4.000.000
				·	MINISTERE DES TP ET	port	4,388,000	2.000.000
	8	` 1	Б	f	PTT	Acquisition de télex	2.500.000	2.500.000
					MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE			
٠.	9	. ,1	6	đ	Pêches	Opération développement de la pêche	3,000.000	3.000.000
					MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE			
	10	1	4	a	- Assistance médicale	Achèvement et équipements des		
	10	1	- 5		— Assainiššement	dispensaires	12:000.000 4:000.000	4:000,000 3.564.885
						Totaux,	46,888.000	28,064,885

DECRETS

DECRET Nº 70-187 du 30/10/70 portant réaménagement de quelques dispositions des matures types des SORAD.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les ordonnances n° 15 et 16'du 14 avril 1967; Vu le décret n° 65-200 du 29 décembre 1965 portant statuts-types des sociétés régionales d'aménagement et de développement; Sur proposition du ministre de l'économie rurale; Le conseil des ministres entendu,

DECRETE:

Article premier — Les articles 5, 7, 8, 14 et 15 statuts-types les SORAD sont modifiés comme suit :

Article 5 nouveau

Le capital social est constitué :

- 1°) d'une dotation de cinq millions (5.000.000) de frs CFA souscrite et intégralement libérée en numéraire par l'Etat au moment de la formation de la société.
- 2°) d'une dotation de un million (1.000.000) de frs CFA par circonscription administrative à prélever sur l'actif de la fédération des sociétés publiques d'action rurale.

Ces deux dotations sont obligatoirement versées à un compte bloqué de la société.

3°) — des biens meubles, immeubles et liquidités apportées par les collectivités rurales après dissolution des sociétés publiques d'action rurale.